



Vente Immobilière avec pour date le 08/07/2022

Par **Franck-Régis**, le **16/06/2022** à **18:34**

Non c'est bien sa le problème pourtant je l'avais bien demandé à agent immobilier de me l'écrire noir sur blanc s'qu'il a refusé,

on me disant qu'il peut pas faire sa ,

mes ils m'a dit je te donne ma parole.

Moi je ne souhaite pas aller dans un gîte ou autre je souhaite juste plus vendre ,si je suis pas relogée dans un F4 dans mon secteur pour moi et mes enfants.

Par **yapasdequoi**, le **16/06/2022** à **18:41**

Il faut répondre aux précédents messages. Sinon on ne peut pas suivre.

Si vous voulez un F4, cherchez dans les agences de location.

Vous ne pensiez quand même pas être relogés gratuitement par le promoteur ?

Avez-vous un notaire ? Il doit vous conseiller, vous expliquer ce que vous avez signé et vous éviter des bêtises qui vont vous coûter cher.

Par **youris**, le **16/06/2022** à **20:38**

bonjour,

vous avez été imprudent de vous satisfaire de la parole d'un agent immobilier, surtout si vous avez des enfants.

si votre agent immobilier refusait de vous écrire noir sur blanc, son engagement, il ne fallait

rien signer de votre côté.

salutations

Par **yapasdequoi**, le **16/06/2022** à **21:39**

Vous avez signé ce compromis, c'est un engagement définitif pour le vendeur. Vous ne pouvez plus changer d'avis sans y laisser beaucoup d'argent.

Vous allez recevoir le prix de la vente dans les 48h après la signature.

Vous pourrez immédiatement payer une location d'un F4, le temps de trouver un autre logement plus définitif. Prévoyez un délai d'au moins 2 à 3 mois pour racheter un autre bien qui vous conviendra.